



*En Drôme Provençale*  
26160  
Tél. : 04 75 90 16 58  
[mairie.rochebaudin@wanadoo.fr](mailto:mairie.rochebaudin@wanadoo.fr)

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION VIE DE LA COMMUNE**

**VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 à 20 HEURES 30 à la salle communale**

Présents : Stéphane GALDEMAS, Edith SYLVESTRE, Myriam GRUBER. (Lili a assisté à la réunion du CA du CCAS juste avant celle-ci)

Absente : Hélène BE.

Absent excusé : Olivier MOREL.

### **1 - Territoire Zéro chômeurs**

La CCDB travaille depuis 2020 sur le projet de dispositif TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée) . Stéphane présente le dispositif ; au vu des éléments déjà exposés lors de la réunion du CA du CCAS, la commission émet un avis défavorable à l'adhésion de la commune au projet de TZCLD qui sera rapporté à la séance du CM du 30 septembre.

### **2 - Modification Statuts du SIVU**

La commune de Charols a imposé au SIVU (Syndicat des écoles) de prendre une délibération qui change les statuts . Avec ces nouveaux statuts, les petites communes comme Rochebaudin ne seraient plus représentées que par une personne au lieu de 2 actuellement sans pouvoir même disposer d'un suppléant. Les représentants de Rochebaudin et Félines ont refusé de participer au vote, Eyzahut s'est abstenu, la délibération a donc été approuvée . Elle doit maintenant être proposée à chaque Conseil Municipal. Après les explications fournies, la commission vote CONTRE la modification des statuts telle que proposée, avis qui sera évoqué lors de la séance du CM du 30 septembre.

### **3 - Vie des associations rochebaudinoises**

\* LES PERMAVILLARDS : un week-end « portes ouvertes » devait se dérouler les samedi 17 et dimanche 18 septembre ; Olivier a dû le reporter à une date ultérieure.

\* COMITE DES FETES : un courrier de demande de subventions (daté du 6 avril) a été envoyé à la Mairie par l'association pour 2022 : 500 € d'une part et 700 € d'autre part pour la compensation de la « perte » de la Licence IV. Edith signale l'absence de nettoyage lors de 2 manifestations début 2022 (la belote et la pétanque), elle a du elle-même nettoyer les WC car XP2i n'intervient qu'une fois par

mois . Cette prestation devrait être déduite du montant de la subvention. Tout était propre après les 2 manifestations suivantes, rien à dire. Les membres de la commission décident donc d'attribuer 450 € de subvention au CDF pour 2022, déduction faite du nettoyage estimé à 50 €, et 700 € du fait de la location de la licence IV au café-restaurant.

Les autres questions concernant l'association ne seront pas débattues, du fait de l'absence d'Hélène.

#### **4 - Formations « Gestes Qui Sauvent »**

Petit rappel : conformément à la proposition de la Commission Vie de la commune, accord pour une formation aux« gestes qui sauvent » d'environ 2 heures, dispensée par l'association « Défi du cœur » par groupes d'une dizaine de personnes . Le coût est de 30€ par personne dont 15€ à la charge de la commune et 15€ à la charge de la personne formée . Stéphane a interrogé les rochebaudinois afin de savoir qui est intéressé : un groupe de 10/12 personnes pourrait bénéficier de cette formation ; j'ai demandé à un membre de « Défi du Coeur » et je dois le recontacter fin septembre pour la date. Il est pompier et c'est donc lui qui fixera la date.

#### **5 - Proposition de modification du Plan Communal de Secours, concernant le Vallon de la Malle**

Au cours d'une réunion pour l'aménagement du vallon de la Male, plusieurs personnes ont précisé qu'ils avaient assisté dans leur jeunesse à une brusque montée des eaux liée au fait que 2 ou 3 rus se jetant dans la Malle en période de crue risque à terme, d'endommager les ouvrages de l'assainissement, et que, pour des raisons de sécurité évidentes, il convient de modifier le PCS en conséquence et de rajouter le danger potentiel que représente l'effet conjugué de ces ruisseaux en furie sur la fiche du plan d'action inondation. En effet, il convient de prendre en compte le fait que le ruisseau qui descend côté Félines en limite de chez Reboul et qui passe par le pont, arrive dans un chenal à l'entrée du village qui s'il est obstrué, risque de déborder, entraînant des dommages aux ouvrages, plus ou moins importants selon l'intensité du phénomène.

La commission émet un avis favorable à cette proposition, le document PCS se devant d'évoluer au gré des circonstances météo et autres. Le CM devra se prononcer sur ce rajout.

La séance est clôturée à 21 heures 40